Image not found or type unknown

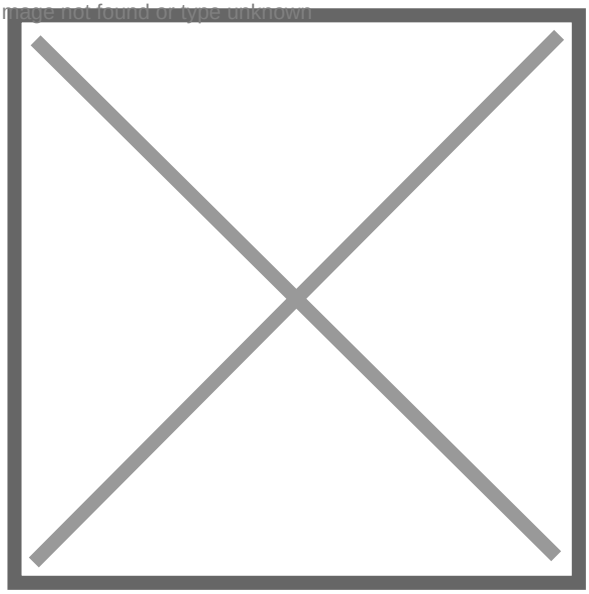

Calcul rectification fiscale pour sous évaluation d'un appartemen

Par **lada**, le **16/01/2013** à **18:45**

Bonsoir,

Lorsqu'il y a une rectification fiscale pour sous évaluation d'un appartement acquis par succession , le calcul doit-il porter que sur l'appartement ou sur la succession dans sa globalité (+argent).

Pour plus de précision: je suis légataire universel mais j'ai eu l'appartement et les autres héritiers tous les comptes bancaires du défunt.

Pouvez-vous me préciser les textes légaux s'y référents.

Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés